Animateur : Laurent Fouché

Membres présents : Mme Véronique Autexier, MM. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Bruno Renon

Membre excusé : Néant

Membre invité : Néant

Membre absent : Néant

Invité absent : Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil,
- Formalités : validation du PV n° 29 du 22/02/2023,
- Civilités,
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Etude des forfaits
- Report des rencontres

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Réunion « Khéops 2024/2025 »

4° Questions et informations diverses

- Etude des courriers

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence

Formalités : Les membres de la Commission entérinent la validation du PV n°29 du 22/02/2023

Informations de l'animateur

Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Etude des « Forfaits » du 25 et 26 février 2023

- CR7
  Poule A : E. Brigueuil/Lesterps 3 du 25 février 2023 (3ème forfait - forfait général)

Le club concerné sera débité de **60 Euros** en application des tarifs Généraux (2022/2023)

- CR7
  Poule A : FC Rouillac 2 du 26 février 2023 (2ème forfait)

Le club concerné sera débité de **30 Euros** en application des tarifs Généraux (2022/2023)

Décision 01 : Les membres de la Commission valident ces forfaits

2° - Report des rencontres

	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
1ère Division	0	SC Mouthiers - CS Leroy 2	03/12/2022	**08/04/2023**	**19h00**
1ère Division	0	AS Merpins 2 - SC Mouthiers	20/11/2022	**12/03/2023**	**15h00**
1ère Division	0	GSF Portugais - FC Roullet	29/01/2023	**A DEFINIR**	
3ème Division	D	CS St Michel 2 - CA St Même les Carrières	18/02/2023	**11/03/2023**	**18h00**
3ème Division	D	*FC Rouillac - SL Châteaubernard	18/02/2023	**11/03/2023**	**19h00**
3ème Division	D	ES Javrezac - FC St Hilaire de Barbezieux	26/02/2023	**12/03/2023**	**15h00**
4ème Division	C	AS Mosnac - JS Basseau 2	08/01/2023	**09/04/2023**	**15h00**
4ème Division	C	ES Fléac 2 - AS Mosnac	20/11/2022	**12/03/2023**	**15h00**
4ème Division	D	SC Mouthiers 3 - FC Sud Charente 2	28/01/2023	**A DEFINIR**	
4ème Division	D	Condéon Reignac - GSF Portugais 3	29/01/2023	**A DEFINIR**	
5ème Division	B	USA Verdille 3 - Ent Nanteuil-Verteuil 2	25/02/2023	**11/03/2023**	**17h00**
5ème Division	D	FC Aubeterre 2 - ES Mornac 3	25/02/2023	**08/04/2023**	**20h00**

*En application du PV n° 20 de la SRL, la Commission des compétitions « séniors », fixe la rencontre D3 - Poule D (FC Rouillac/SL Châteaubernard) au samedi 11 mars 2023 à 19h00

Décision 02 : Les membres de la Commission valident ces reports

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

3° - Réunion « Khéops 2024/2025 »

En l'absence de l'Animateur de la Commission des compétitions « séniors » lors de la 1ère réunion « Khéops 2024/2025 » qui s'est déroulée le lundi 27 février 2023 à 18h30 au District, la Commission des compétitions « séniors » a été représentée par Patrick Bourabier et Philippe Andrieux. L'animateur de la commission leur adresse ses plus vifs et sincères remerciements pour leur présence.
Un compte-rendu de la réunion vient d'être adressé par Jonathan Blondy à l'ensemble des participants (clubs, élus et bénévoles)
La prochaine réunion est programmée le lundi 27 mars 2023 à 18h30.
La Commission sera représentée par Laurent Fouché, Philippe Brandy et Bruno Renon.

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

4° - Etude des courriers

- Courriel du club de l'USA Verdille du mercredi 08 février 2023 et arrêté municipal de la commune de Verdille du mercredi 08 février 2023 - Les rencontres se dérouleront le samedi à17h00 (Equipe 2) et à 19h00 (Equipe 1) - Pris note
- Courriel du club de l'US Anais du jeudi 23 février 2023 et arrêté municipal de la commune d'Anais du mercredi 22 février 2023 - Reprise des compétitions sur le stade d'Anais à compter du samedi 04 mars 2023 - Les rencontres se dérouleront le samedi à 17h00 (Equipe 2) et à 19h00 (Equipe 1) - Pris note
- Courriel du club de l'USA Verdille du vendredi 24 février 2023 - Arrêté municipal partiel pour le WE du 25 et 26 février 2023 - Pris note
- Courriel du club de l'ES Javrezac du vendredi 24 février 2023 - Arrêté municipal du 15 février au 01 mars 2023 - Pris note
- Courriel du club du FC Aubeterre du samedi 25 février 2023 - Arrêté municipal partiel pour le WE du 25 et 26 février 2023 - Pris note
- Courriel du club de l'AML Guimps du mardi 28 février 2023 - Demande de report de

rencontre (CS St Michel 3/AML Guimps 2 du samedi 15 avril 2023) - Pris note

- Courriel du club du CO La Couronne du mardi 28 février 2023 - Demande de report de rencontre (CO La Couronne/CS Leroy 2 du dimanche 16 avril 2023) - Refus du club adverse - Pris note

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 01/03/2023

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°29 du 22/02/2023	Validé	-	-
1	Etude des forfaits du 25 et 26 février 2023	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
2	Report des rencontres	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 08 mars 2023 à 17h15

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

L'animateur
Laurent Fouché

Le Secrétaire
Philippe Brandy